



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE
Près la COUR D'APPEL DE BESANCON

*Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 43 25 02 445 25 auprès de la préfecture du DOUBS
NAF 9499Z - SIRET 53243048500013*



Formation des Experts de Justice

Session

Du Samedi 16 Octobre 2021

De 14h00 à 18h00

FOYER LA CASSOTTE
18 Rue de la Cassotte
25000 BESANCON

SESSION de FORMATION ETI 3

Déontologie et éthique Le rôle, la posture, le statut, les droits la responsabilité de l'ETI

Le 16 octobre 2021

Objectif pédagogique :

- comprendre la déontologie et l'éthique qui s'impose à l'expert traducteur interprète
- appréhender le rôle, la posture, le statut de l'ETI
- être tenu à une déontologie et une éthique particulière

Être capable :

- de mettre ses compétences au service de la Justice
- de collaborer à l'œuvre de Justice avec loyauté, indépendance et humilité
-

D'élaborer et rédiger :

- un interprétariat de qualité (aide à la prise de décision judiciaire)
- une traduction compréhensible par tous (Juge, avocats, parties)

Public visé : Experts de Justice - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PLAN DE FORMATION

Le rôle et la posture de l'ETI

Le statut et les droits de l'ETI

Les obligations et la responsabilité de l'ETI

Annexe et sources (Décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires)

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur - Module CNCEJ
- Débat : questions/réponses avec la salle, après chaque thème présenté
- Remise de supports par voie dématérialisée

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des participants et de favoriser l'interactivité avec le formateur.

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'une fiche d'évaluation remplie par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires en fin de journée

Intervenants :

David RASANDRATANA

Docteur en Droit privé et Sciences criminelles

Enseignant-Chercheur en Droit à l'ESTA (Belfort)

Chargé d'Enseignement à l'Université de Franche-Comté (UFR SJEFG)

Durée de la formation : 3 heures ½

Tarif membre CEJCA et postulants 60€ / Tarif non-membre :100€